BULLETIN DU GROUPE DES ÉLUS DE GAUCHE ET RÉPUBLICAINS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE

Juillet 2018

# L'EXPRESSION DE LA GAUCHE

## Séance : Présentation du rapport d'activité des Services de l'Etat en Haute-Saône et Questions à Monsieur le Préfet

*Le 6 juillet dernier se tenait à l'Hôtel du Département la séance de présentation du rapport d'activité des Services de l'Etat en Haute-Saône. A cette occasion, les élus du Groupe ont pu interroger M. Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône, sur les grands enjeux départementaux, autour de différentes thématiques (infrastructures routières, administration locale, politique nationale, soutien de l'Etat en direction de l'économie et de l'agriculture, intercommunalité, etc.). Nous vous proposons de retrouver une sélection des interventions des élus accompagnée d'une synthèse des réponses de Monsieur le Préfet.*

### Déploiement numérique dans les collèges

***Question de Catherine LIND, Canton de Marnay***

« Comme chaque année depuis 2015, le Département a voté lors de son Budget primitif 2018 d'importants crédits pour poursuivre les investissements dans le domaine du numérique au sein des collèges haut-saônois. Rien que pour cette année, 300 000 € seront alloués aux travaux portant sur les infrastructures et 1,7 millions aux dotations du plan numérique éducatif.

Ajoutons à cela près de 60 000 € nécessaires à la mise en œuvre de la convention 2016-2017 avec le Rectorat pour la maintenance informatique et 130 000 € pour la maintenance des logiciels installés sur les tablettes.

Si notre collectivité s'est fortement mobilisée avec son plan numérique éducatif dans les établissements scolaires (2 250 tablettes distribuées, déploiement du WIFI…), je constate malheureusement un manque significatif d'accompagnement de l'Etat sur le « cartable numérique » (manque d'incitation et de formation des personnels éducatifs, absence de professeur référent dans les établissements,…).

Ma question est donc la suivante : comment envisagez-vous l'avenir ? L'Etat partage-t-il l'ambition du Département sur ce sujet ? »

Réponse de M. le Préfet :

*« Le « cartable numérique » est fait pour l'inclusion scolaire, c'est-à-dire pour les élèves qui sont empêchés de scolarisation. Des formateurs académiques doivent accompagner du point de vue technique et humain les besoins de formation avec des retours d'expérience, etc. Sur le sujet plus large de l'utilisation de la ressource numérique dans les établissements scolaires où, là, il existe des référents aux usages pédagogiques du numérique dans chaque établissement qui peuvent former et accompagner l'effort extrêmement positif du Département pour les équipements numériques. Oui, nous sommes également en phase avec les ambitions du département dans ce domaine ».*

**Sommaire :**

*Numérique dans les collèges*
*Mme LIND p.1*

*Eau et assainissement*
*M. GAY p.2*

*RN57*
*Mme BATHELOT p.2*

*Aides agricoles*
*M. SEGUIN p.3*

*Intercommunalité*
*M. JUIF p.3*

*Maintien des perceptions*
*Mme FAIVRE p.4*

*Patrimoine*
*M. SOMBSTHAY p.4*

*Larians-et-Munans*
*Mme EME p.5*

*L'expression de la Gauche 70*
*Directeur de publication : Michel Weyermann*
*Rédaction : Groupe des Élus de Gauche et Républicains*

## Financement « eau-assainissement »

***Question de Jean-Claude GAY, Canton de Marnay***

« Au titre de son enveloppe Solidarité Urbain-Rural (SUR), l'Agence de l'eau s'était engagé à financer des opérations dans les domaines de l'eau et de l'assainissement à hauteur de 13,92 M€ pour la période 2013-2018. Notons que sur cette même période, l'Agence de l'eau a investi sur le territoire haut-saônois plus de 54,57 M€, toutes aides confondues.

Les contraintes financières liées aux décisions gouvernementales ne permettront pas de terminer l'année 2018 sur une ambition aussi soutenue et la fin de l'exercice 2018 verra le non-engagement de l'Agence de l'eau sur un nombre important d'opérations.

Jusqu'à présent, le Département intervenait en cofinancement avec l'Agence de l'eau et l'Etat (DETR), et nous pouvions ainsi ajuster nos aides en fonction des taux des autres cofinanceurs.

De manière à continuer de soutenir les collectivités, nous avons décidé de compenser partiellement le retrait provisoire de l'Agence en adaptant notre politique d'intervention tout en contenant notre effort financier.

Ma question est la suivante : considérant l'importance de cette question en Haute-Saône, l'Etat est-il disposer à nous accompagner d'une façon plus soutenue via la DETR dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ? »

Réponse de M. le Préfet :

*« Est-ce que l'on va accompagner de façon plus soutenue via la DETR ? Oui, nous allons accompagner davantage. Après il faut que l'on en discute, notamment concernant les dossiers sur lesquels l'Agence de l'eau n'a pas pris d'engagement formel et donc pour lesquels nous avions pensé bâtir un schéma conjointement. Dans ce cas là, nous devrons effectivement déterminer la manière dont les choses se réaliseront et là, c'est en effet une discussion que nous devrons avoir. »*

---

## Liaison Fougerolles/Vosges par la RN57

***Question de Nadine BATHELOT, Canton de Saint-Loup-sur-Semouse***

« L'an dernier, j'interrogeais déjà votre prédécesseur sur le tronçon manquant à 2 X 2 voies de la RN 57, à la hauteur de Fougerolles suite à la recrudescence d'accidents graves dans ce secteur.

Depuis, un certain nombre de dispositions ont été mises en œuvre pour assurer la sécurité des automobilistes : pose de bandes sonores en axe, extension de la zone limitée à 70km/h, meilleure indication des créneaux de dépassement.

Pour revenir au projet de mise en 2 X 2 voies, certains aménagements ont déjà été effectués (carrefours dénivelés) sur la première partie du tracé.

Monsieur le Préfet, qu'en est-il de ce dossier aujourd'hui ? A termes, pouvons-nous envisager une délégation de compétence au Département ? »

Réponse de M. le Préfet :

*« Pour le secteur de la RN57 à Fougerolles, Il faut reconnaitre que cela n'a pas été identifié comme la section au rang des priorités les plus élevées dans le contrat de plan Etat-Région, contrairement à d'autres dont la déviation Est de Vesoul et l'aménagement de la RN19, notamment entre Calmoutier et Amblans. La déclaration d'utilité publique de 2002 me parait caduque parce que la section de Fougerolles était dedans et le chiffrage lui-même devrait d'ailleurs être revu parce qu'il date de 1998.*

*Je ne veux pas préjuger des orientations données au prochain contrat de plan Etat-Région, mais cela me parait délicat d'envisager une inscription au titre de la prochaine contractualisation. Nous pouvons faire des études, mais je ne peux pas m'engager sur l'inscription. En revanche, je peux m'engager sur l'installation d'un radar d'itinéraire sur ce secteur.»*

## Actualité agricole

***Question de Laurent SEGUIN, Canton de Mélisey***

« Le projet de loi «pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agroalimentaire» voté par l'Assemblée nationale le 30 mai dernier a pour premier objectif de mettre fin à la guerre des prix, source de tarifs non rémunérateurs, que se livrent les grandes enseignes de la distribution et les agriculteurs.

L'article 10 portant sur la question de la concurrence et du rapport de force entre producteurs, industriels et distributeurs était particulièrement attendu. A ce titre, je ne peux que regretter le rejet de l'amendement censé définir la notion de prix abusif par le bas, afin que les produits agricoles ne soient pas achetés en dessous de leur prix de revient. Le texte laissera le juge déterminer seul le prix défini comme abusivement bas.

Notons aussi que le relèvement du seuil de revente à perte de 10% et l'encadrement des promotions seront pris par ordonnance ultérieurement, pour une durée test de deux ans.

Malgré la signature d'une charte lors des Etats généraux de l'Alimentation en novembre 2017, dans laquelle ils s'engageaient à mieux tenir compte de la rémunération des agriculteurs, les distributeurs ne semblent pas avoir diminué leurs exigences de diminution des prix (des baisses de 5% à 10% sont parfois demandées aux producteurs).

Dans ce climat tendu, quelle garantie et quel soutien pouvez-vous apporter au monde agricole dans le bras de fer qui l'oppose aux grands groupes industriels ? »

Réponse de M. le Préfet :

*« La loi sur l'équilibre dans la relation commerciale dans le secteur agricole et alimentaire a pour ambition de donner un cadre législatif contraignant. L'objectif est que le processus de construction du prix payé aux agriculteurs soit inversé et intègre leurs coûts de production.*

*Il faut également pouvoir rouvrir plus facilement les négociations en cas d'évolution des coûts de production sur une durée raccourcie, que le seuil de revente à perte soit relevé à hauteur de 10%, que la lutte contre les prix abusivement bas soit élargie et renforcée, et enfin que la médiation agricole soit facilitée et renforcée avec un rôle plus grand pour les interprofessions. »*

---

## Intercommunalité

***Question de Raoul JUIF, Canton de LURE-1***

« Le 22 mai dernier, la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunal) a retoqué la demande de retrait de la Communauté de communes du Triangle Vert des communes d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine et Bouhans-les-Lure.

De façon générale, vous avez fait part de votre souhait de ne pas modifier la carte intercommunale jusqu'aux prochaines élections municipales au-delà de ces deux cas exceptionnels, repoussant ainsi à très loin la possibilité d'une restructuration qui s'avère au final inévitable.

Suite à mes rencontres avec les élus lors de permanences cantonales, il semblerait que la grande majorité des acteurs concernés soit favorable à engager rapidement un travail préliminaire afin d'entamer le futur renouvellement dans les meilleures dispositions possibles.

Quelle est votre vision sur cette question de l'intercommunalité ? »

Réponse de M. le Préfet :

*« La situation du Triangle Vert était un peu bancale dès le départ et il faut donc s'inscrire dans une logique de reformatage avec de nombreux critères (choix des communes qui partent, qui accueillent, etc.). C'est un jeu qui n'est pas forcément facile à orchestrer et il fallait donner le signal afin que chacun réfléchisse à ce que pourrait être le format d'une future Communauté de communes qui fonctionnerait mieux, peut-être avec une nouvelle gouvernance après les élections. Ce signal, je l'avais lancé de bonne heure en proposant d'examiner par exception les deux demandes de communes qui nous avaient sollicités.*

*Le choix assez largement partagé par les élus présents à la commission a été de dire qu'ils ne voulaient pas envoyer un signal perturbateur avant les élections et donc, qu'ils souhaitaient rester dans le statu quo alors que j'avais obtenu qu'il y ait une forme non pas un vote du budget, mais qu'on reparte sur un pied où la gestion serait assurée. Aujourd'hui, nous en sommes là. »*

## Maintien des perceptions

***Question de Marie-Claire FAIVRE, Canton de Héricourt-1***

« Après la fermeture en début d'année des trésoreries de Scey-sur-Saône, Melisey et Echenoz-la-Méline, ce sont aujourd'hui les sites de Gy, Villersexel, et Champagney qui sont menacés.

Sensible aux enjeux de la dématérialisation auxquels nous devons faire face, je constate cependant que ces décisions auront un impact important sur les collectivités isolées situées en zone de montagne. Une motion a d'ailleurs été adoptée par le Conseil communautaire de Rahin-et-Chérimont pour protester unanimement contre la fermeture du site de Champagney. En tant que Maire de cette commune, je m'interroge également sur le problème du transfert de fonds pour les services gérés en régie (camping, Planche des Belles Filles).

D'autre part, ces fermetures occasionneraient des désagréments auprès des personnes rencontrant des problèmes de mobilité, et fragiliseraient encore davantage les populations en difficulté puisque les administrés se verraient obligés de se rendre à la trésorerie de Lure.

Des discussions sont en cours avec la DDFIP, pourriez-vous m'indiquer si le service de recouvrement des paiements en numéraire a vocation à être pérennisé au sein du bureau de trésorerie de Champagney, ainsi que dans les deux autres sites menacés? »

Réponse de M. le Préfet :

*« il y a trois objectif pour la proposition remontée au Ministère, car c'est lui qui prendra la décision, mais sur laquelle je n'ai pas émis d'objection. Le premier objectif, c'est qu'il faut une qualité de service rendu, donc des équipes de taille suffisante avec suffisamment d'expertise. Le deuxième objectif, c'est qu'il y a des usages qui ont un peu évolué, notamment en raison de la dématérialisation, il y a donc d'autres canaux de contact que le bâtimentaire. Il y a aussi l'idée d'accessibilité qui reste un objectif et qui passe par la proximité tout comme il y a l'idée de suivre des logiques de flux et pas seulement des logiques de bâtiment. Le troisième objectif est de réduire les dépenses publiques et de les optimiser.*

*La décision ministérielle n'est pas encore formalisée, elle a été remontée, mais nous attendons qu'elle soit exprimée formellement. »*

---

## Soutien à la restauration du patrimoine

***Question de Jean-Jacques, Canton de Héricourt-1***

« Le petit patrimoine dont la réhabilitation contribue à la valorisation touristique de notre département et de ses trois destinations en construction, est porté par les communes et/ou les communautés de communes.

Comme cela a été fait pour le plan de relance BTP, il semble pertinent d'adopter des aides articulées au sein d'un guichet unique entre l'Etat, le Département et la Région plutôt que chaque financeur définisse les règles, demande des dossiers différents et programme sans se concerter.

Monsieur le Préfet, est-ce que l'Etat serait prêt à coopérer à la mise en route d'un guichet unique des aides à la restauration du patrimoine dans un souci d'efficience de l'action publique ? »

Réponse de M. le Préfet :

*« Il faudrait d'abord voir quelle serait la délimitation du périmètre parce qu'il est vrai que la notion de patrimoine est assez large. Il peut y avoir par exemple des opérations qui concernent davantage l'accessibilité, bien qu'évidemment cela se conjugue avec du patrimonial. En tout cas, quel qu'il soit, il est important que nous ayons des échanges accrus sur ces sujets d'intervention afin que nous puissions mieux partager l'instruction et viser l'élaboration d'un dossier commun.*

*Nous avons engagé une réflexion sur la dématérialisation de l'instruction des demandes de subvention, cela peut faciliter le partage d'informations de façon plus instantanée. Le Président Krattinger m'avait écrit à ce sujet, il faut effectivement que nous nous réunissions pour voir comment nous pourrions décliner cela plus précisément. »*

## Commune de LARIANS-ET-MUNANS

*Question d'Edwige EME, Canton de Rioz*

« Je me permets de vous interroger sur une situation très locale qui me préoccupe tout particulièrement et dont vous avez connaissance puisque vous avez été destinataire début juin d'un courrier signé par six conseillers municipaux.

Il s'agit bien sûr de la Commune de Larians-et-Munans où les élus, mais aussi les habitants, vivent depuis plusieurs années dans un climat détestable.

Les difficultés multiples (financières, relationnelles) nuisent gravement à l'exercice de la démocratie au sein du Conseil municipal. Depuis trois ans, les budgets ne sont plus votés.

Permettez-moi de reprendre une formule d'un courrier qui m'a été adressé et qui résume la situation : « Notre Commune se trouve dans une situation de dissension qui a des répercussions sur son fonctionnement à un degré de gravité tel que la gestion de la Commune est mise en péril ».

Ainsi, Monsieur le Préfet, je vous sollicite officiellement afin que vous interveniez auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour que soit prononcée la dissolution du Conseil municipal. Les électeurs pourront ainsi choisir l'équipe qui assurera une stabilité à cette assemblée et une certaine quiétude à l'ensemble des Larianais.»

Réponse de M. le Préfet :

*« Pour la commune de Larians-et-Munans, c'est vrai qu'elle rencontre des difficultés financières et relationnelles depuis 2015, notamment à cause d'un investissement qui semble-t-il a été sinon hasardeux, du moins mal dimensionné. Cela nous donne également une leçon pour l'avenir parce que je crois qu'il faut faire attention aux engagements structurants qui devraient être bien en relation avec le territoire. La Chambre Régionale des Comptes a proposé un budget en 2016, en 2017 et en 2018. Il y a une situation d'opposition que je comprends entre le maire et ses conseillers. Il y a 6 voix sur 11 qui sont contre, c'est donc assez partagé.*

*Nous avons reçu plusieurs fois le maire et celui-ci s'attache à améliorer la situation financière de la commune avec une gestion qu'il veut plus rigoureuse et qui s'est traduit dans le dernier projet de budget par une baisse de la fiscalité et un budget équilibré, mais qui, néanmoins, n'a pas été voté. On a saisi la CRC et j'attends désormais qu'elle me communique son avis.»*

Retrouvez nous aussi sur Internet :

**Site : www.gauche70.fr** **Gauche 70**